



USAGES
SECOND ŒUVRE
(USO)

Pont de fin d'année 2015-2016


PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2015-2016)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers.

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10

 5 jours ouvrables payés comme vacances (24, 28, 29, 30 décembre 2015 et 4 janvier 2016)

 3 jours fériés (25, 31 décembre 2015 et 1er janvier 2016)

 2 jours ouvrables compensés ou payés comme vacances (5 et 6 janvier 2016)

Concernant les 5 et 6 janvier 2016, d'entente avec son personnel, chaque entreprise a la possibilité de remplacer ce jour, soit par un jour de vacances supplémentaires, soit par du travail compensatoire et en respectant les règles suivantes :

1. Il n'est pas possible de compenser les heures le samedi matin.
2. Le total des heures de travail compensatoire ne doit pas dépasser les heures de travail perdues et à compenser.
3. Dans la mesure du possible, le dépassement d'horaire ne doit pas excéder une demi-heure par jour.
4. Le salaire du travail compensatoire pour les 5 et 6 janvier 2016 se calcule sans supplément et doit être bloqué pour être versé au travailleur avec sa paie de janvier 2016.
5. Les entreprises sont invitées à concentrer le rattrapage des heures avant la fin de l'année 2016.

Le travail s'arrêtera le **mercredi 23 décembre 2015 au soir** et reprendra le **jeudi 7 janvier 2016 au matin**.